

**Assemblée générale**

Distr. générale
9 avril 2020
Français
Original : anglais

Soixante-quatorzième session
Point 156 de l'ordre du jour
Financement de la Mission des Nations Unies
pour l'appui à la justice en Haïti

Exécution du budget de la Mission des Nations Unies
pour l'appui à la justice en Haïti pour l'exercice
allant du 1^{er} juillet 2018 au 30 juin 2019

Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives
et budgétaires

	<i>Dollars É.-U.</i>
Crédit ouvert pour 2018/19	121 455 900
Dépenses de 2018/19	121 266 600
Solde inutilisé de 2018/19	189 300
Crédit ouvert pour 2019/20	49 122 900
Montant estimatif des dépenses de 2019/20 ^a	49 122 900

^a Montant estimatif au 31 janvier 2020.



I. Introduction

1. Aux fins de son examen du financement de la Mission des Nations Unies pour l'appui à la justice en Haïti (MINUJUSTH), le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a rencontré des représentants du Secrétaire général, qui lui ont fourni des renseignements supplémentaires et des éclaircissements avant de lui faire parvenir des réponses écrites le 17 mars 2020. Les observations et recommandations du Comité consultatif sur les questions intéressant les opérations de maintien de la paix en général figurent dans son rapport sur le sujet (A/74/737) et celles concernant les constatations et recommandations formulées par le Comité des commissaires aux comptes de l'Organisation des Nations Unies sur les opérations de maintien de la paix des Nations Unies pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2018 au 30 juin 2019 se trouvent dans le rapport correspondant (A/74/806).

2. Par sa résolution 2350 (2017), le Conseil de sécurité a créé la MINUJUSTH, en tant que mission de maintien de la paix chargée de la suite des activités en Haïti, pour une période initiale de six mois allant du 16 octobre 2017 au 15 avril 2018. Le Conseil a ensuite prorogé le mandat de la Mission, la prorogation la plus récente ayant été décidée, par la résolution 2466 (2019), pour une dernière période de six mois, jusqu'au 15 octobre 2019.

II. Rapport sur l'exécution du budget de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2018 au 30 juin 2019

3. Dans sa résolution 72/260 B, l'Assemblée générale a ouvert un crédit d'un montant brut de 121 455 900 dollars (montant net : 117 197 300 dollars) destiné à financer le fonctionnement de la Mission pendant l'exercice allant du 1^{er} juillet 2018 au 30 juin 2019. Le montant brut des dépenses totales de l'exercice s'est établi à 121 266 600 dollars (montant net : 116 732 600 dollars), soit un taux d'exécution du budget de 99,8 %. Le solde inutilisé, dont le montant brut s'élève à 189 300 dollars, représente 0,2 % du montant total du crédit ouvert pour l'exercice.

4. Le solde inutilisé de 189 300 dollars résulte de l'effet combiné des dépenses moins élevées que prévu au titre des dépenses opérationnelles (5 707 200 dollars, soit 15,7 %) et des dépenses supérieures aux prévisions au titre des militaires et du personnel de police (2 004 600 dollars, soit 4,6 %) et du personnel civil (3 513 300 dollars, soit 8,5 %). Une analyse détaillée des écarts figure à la section IV du rapport du Secrétaire général sur l'exécution du budget de la MINUJUSTH pour l'exercice considéré (A/74/667).

5. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que plus de 90 % des actifs avaient été cédés, à l'exception de quelques articles encore utilisés par l'équipe chargée des activités de liquidation résiduelle, et que des informations détaillées sur la cession des actifs seraient fournies dans le cadre d'un rapport sur la question. **Le Comité consultatif espère que le rapport susmentionné contiendra des informations complètes et transparentes sur la cession des actifs, y compris la meilleure valeur pour les actifs vendus, et des détails sur tout remboursement ou recouvrement de coûts lié aux actifs transférés à d'autres missions ou opérations, y compris le Bureau intégré des Nations Unies en Haïti.**

6. Il est indiqué dans les informations complémentaires que les taux de vacance de postes réels au 31 juillet 2018 étaient de 6,4 % pour la police des Nations Unies et de 9 % pour le personnel recruté sur le plan international. Le Comité consultatif a demandé des explications sur les écarts considérables entre ces taux et les taux de vacance prévus au budget de l'exercice 2018/19 (12,0 % et 11,0 % respectivement),

mais n'a pas reçu de justification adéquate. Le Comité a également demandé pourquoi les taux respectifs de 12,0 % et 11,0 % avaient été proposés dans les projets de budget, alors qu'au 28 février 2018, les taux réels étaient respectivement de 26,1 % et 8,9 %.

Le Comité consultatif compte que le Secrétaire général fournira à l'Assemblée générale, lors de l'examen du présent rapport, des explications complémentaires sur les écarts considérables entre les taux moyens de vacance de postes proposés, approuvés et effectifs pour les catégories de personnel susmentionnées.

7. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que la Mission avait planifié et exécuté des activités d'assainissement de l'environnement avant de remettre chaque site à son propriétaire. Les principaux problèmes environnementaux rencontrés lors de la fermeture des sites étaient liés à la gestion des déchets et des produits pétroliers. Le Comité a été informé que le Groupe de la gestion environnementale avait inspecté les camps à plusieurs reprises avant de les transférer à leurs propriétaires, pour déterminer si le sol avait été contaminé ou s'il y avait eu des déversements importants de carburant. Les sols de surface présentant une contamination majeure ont été transportés à la base de soutien logistique de Port-au-Prince pour y être décontaminés, tandis que les autres sols ont été traités sur place. Les activités d'assainissement des sols à la base de soutien logistique ont été achevées le 4 décembre 2019.

Le Comité consultatif est préoccupé par l'absence de détails fournis sur la gestion des déchets dans le rapport du Secrétaire général, en particulier la gestion des produits pétroliers, et espère que de plus amples informations sur cette question seront fournies à l'Assemblée générale lors de l'examen du présent rapport.

8. Aux paragraphes 53 et 58 du rapport, il est indiqué que la sous-utilisation des crédits au titre des réparations et de l'entretien s'explique par le fait qu'au cours de la période de troubles politiques, qui a limité l'accès aux prestataires de services contractuels, les services d'entretien des véhicules ont été assurés par des vacataires dans des ateliers appartenant à l'ONU, si bien que les dépenses correspondantes ont été inscrites à la rubrique Fournitures, services et matériel divers. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que, pendant la période considérée, la Mission avait eu recours à une combinaison de services de réparation et d'entretien externalisés et internes, et que la décision d'utiliser des ateliers appartenant à l'ONU était liée à des considérations de sécurité plutôt qu'à des considérations de coût.

9. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que la stratégie commune de mobilisation des ressources mentionnée au paragraphe 25 du rapport reposait sur une collaboration avec d'autres partenaires, tels que le Fonds commun à l'appui du Programme de développement durable à l'horizon 2030, le Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour la sécurité humaine et l'Union européenne. En outre, le Secrétaire général a permis au Gouvernement haïtien, qui lui en avait fait la demande, de bénéficier du Fonds pour la consolidation de la paix pour financer des activités relatives à la consolidation de la paix dans le contexte de la transition. L'équipe de pays des Nations Unies a progressivement réuni quelque 8,8 millions de dollars pour financer quatre projets (concernant : l'état de droit et l'accès à la justice ; la gestion des armes et des munitions ; la réduction de la violence de proximité ; la sécurité électorale), qui avaient été élaborés en consultation avec des homologues nationaux pendant la période de transition, un accent spécial ayant été mis sur les femmes.

10. Il est indiqué, dans le rapport sur l'exécution du budget, que la construction d'un tribunal a été annulée après qu'il a été déterminé qu'elle ne pourrait pas être achevée avant la fin de la période de liquidation (section F, composante 2). Le Comité consultatif a demandé des explications complémentaires sur cette annulation, étant donné qu'une mission devant succéder à la MINUJUSTH avait été mise en place et

pouvait assurer l'achèvement de la construction. Il a été informé qu'au paragraphe 5 de sa résolution 2476 (2019), le Conseil de sécurité avait décidé qu'à compter du 15 octobre 2019, l'équipe de pays des Nations Unies assurerait les fonctions de soutien technique et d'appui aux programmes jusque-là assumées par la MINUJUSTH.

11. Le Comité consultatif compte que le Secrétaire général continuera d'examiner et de mettre à jour le guide à l'intention des hauts responsables sur la clôture de l'entité sur le terrain¹, y compris les meilleures pratiques et les enseignements tirés de la fermeture de la MINUJUSTH sur l'élimination des déchets pendant la liquidation de la Mission, ainsi que sur la transition vers une présence autre qu'une opération de maintien de la paix et sur la coopération avec l'équipe de pays des Nations Unies pour la planification, le financement et l'exécution des activités relatives aux programmes.

III. Informations sur l'exécution du budget de l'exercice en cours

12. Par sa résolution 73/317², l'Assemblée générale a autorisé le Secrétaire général à engager pour le fonctionnement de la Mission, pour la période allant du 1^{er} juillet au 31 décembre 2019, des dépenses d'un montant maximum de 49 450 100 dollars. Par la suite, dans sa résolution 74/260³, l'Assemblée générale a décidé d'ouvrir pour inscription au Compte spécial de la Mission, au titre de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2019 au 30 juin 2020, un crédit de 49 122 900 dollars.

13. En ce qui concerne les informations complémentaires, le Comité consultatif a été informé, à sa demande, que la date d'entrée en vigueur des dépenses pour la période en cours était le 31 janvier 2020 (voir pièce jointe A.1).

14. En ce qui concerne les dépenses effectives et les dépenses prévues pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2019 au 30 juin 2020, le Comité consultatif a été informé qu'au 31 janvier 2020, le montant des dépenses effectives s'établissait à 36 863 900 dollars, contre des crédits ouverts d'un montant de 49 122 900 dollars, ce qui laissait un solde inutilisé de 12 259 000 dollars. À la fin de l'exercice en cours, le montant total des dépenses devrait être égal au montant des crédits qui avaient été approuvés, soit une exécution de 100 % du budget approuvé. Ayant demandé comment la Mission pourrait dépenser un montant de 12,3 millions de dollars entre le 1^{er} février et le 30 juin 2020, compte tenu des niveaux de dépenses actuels et du fait que la Mission était déjà fermée, le Comité a été informé qu'elle attendait encore des dépenses éventuelles liées aux réclamations que certains fournisseurs ou prestataires de services pourraient présenter après sa fermeture. En outre, la cessation de service de trois employés est actuellement en suspens dans l'attente d'une décision du Groupe du contrôle hiérarchique ou de l'achèvement de l'examen par le Tribunal du contentieux administratif des Nations Unies de leur requête. Trois autres employés sont actuellement en congé de maladie de longue durée. La Mission achève également le traitement des paiements des droits, à mesure des décisions prises concernant

¹ Le guide (date d'entrée en vigueur : 1^{er} janvier 2019, date d'examen : 1^{er} janvier 2022) a été promulgué au début de 2019, sur la base des enseignements tirés de la fermeture et de la liquidation des missions en Côte d'Ivoire, au Libéria et en Haïti [voir le rapport final du Secrétaire général sur l'exécution du budget de l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (A/74/711, sect. IV), et le rapport correspondant du Comité consultatif (A/74/785)].

² Voir également les rapports correspondants du Secrétaire général (A/73/641 et A/73/748) et du Comité consultatif (A/73/755/Add.6).

³ Voir également les rapports correspondants du Secrétaire général (A/74/532) et du Comité consultatif (A/74/589).

certaines dossiers ou de la réception des documents requis des employés. **Le Comité consultatif compte que le Secrétaire général communiquera à l'Assemblée générale, lorsque celle-ci examinera le présent rapport, des informations à jour sur l'état des dépenses susmentionnées.**

15. Le Comité consultatif a été informé qu'au 31 janvier 2020, le montant total mis en recouvrement auprès des États Membres pour financer la Mission depuis sa création s'établissait à 263 545 000 dollars. Les paiements reçus jusqu'à cette date s'élevaient à 218 021 000 dollars, le montant restant dû s'établissant donc à 45 524 000 dollars. Au 17 février 2020, le déficit de trésorerie de la Mission s'établissait à 4 933 000 dollars. **Le Comité consultatif rappelle que l'Assemblée générale a maintes fois prié les États Membres de verser leurs contributions ponctuellement, intégralement et sans conditions.**

16. Le Comité consultatif a en outre été informé qu'au 31 janvier 2020, le solde restant dû s'élevait à 6 645 600 dollars au titre des coûts afférents aux unités de police constituées et à 3 339 500 dollars au titre du matériel appartenant aux contingents. Il a été informé qu'il n'y avait pas de demande d'indemnités en cas de décès ou d'invalidité à traiter.

IV. Conclusion

17. Les décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre en ce qui concerne le financement de la MINUJUSTH sont énoncées à la section VI du rapport. Le Secrétaire général recommande que l'Assemblée générale :

a) Prenne note du montant total de 3 144 600 dollars comprenant le solde inutilisé de 189 300 dollars pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2018 au 30 juin 2019 et les autres produits de l'exercice clos le 30 juin 2019, soit 2 955 300 dollars [intérêts créditeurs (336 000 dollars), produits divers ou accessoires (493 300 dollars) et annulation d'engagements d'exercices antérieurs (2 126 000 dollars)] ;

b) Reporte sa décision concernant l'affectation du montant total de 3 144 600 dollars mentionné à l'alinéa a) ci-dessus jusqu'à ce qu'elle ait examiné le rapport final sur l'exécution du budget de la Mission.

18. **Sous réserve des observations et recommandations qu'il a formulées ci-dessus, le Comité consultatif recommande que les propositions du Secrétaire général soient approuvées.**